



La Résidence Sociale
En chemin vers l'autonomie

Adhésion La Résidence Sociale

Devenir membre de l'Association La Résidence Sociale

Adresse : 3 Avenue de l'Europe – 92300. LEVALLOIS PERRET
Numéro Siren : 775 726 482
Association reconnue d'utilité publique par Décret du 15/06/1922

SEPTEMBRE 2021

BULLETIN D'ADHÉSION

Monsieur le Président,

Je soussigné(e) M. / Mme, demeurant
....., déclare souhaiter devenir membre de l'Association La Résidence Sociale.

J'ai pris bonne note de la notice explicative jointe, de l'envoi d'un exemplaire des statuts et du flyer de présentation de l'Association.

J'ai également pris bonne note des obligations qui incombent aux membres, notamment celle relative à la participation, que je m'engage à respecter.

Veillez, par ailleurs, trouver ci-joint un chèque de constitutif de ma cotisation due pour l'année en cours.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e)
(Précédée de la mention "Lu et approuvé")

Nom /Raison Sociale :

Prénom/Représentant légal :

Siren :

Adresse :

Commune :

Code Postal :

Téléphone :

E-mail :

VOUS SOUHAITEZ DEVENIR MEMBRE DE LA RÉSIDENCE SOCIALE ?

Voici une **notice explicative** qui vous permettra de savoir :

- 1) Ce que cela implique
et
- 2) Quelles sont les démarches à effectuer

1) Définition du statut de membre

D'après les statuts de l'Association, toute personne qui le souhaite peut porter sa candidature auprès du Conseil d'Administration de l'Association ; celui-ci se réservant le droit d'agréer ou non cette adhésion.

Il existe deux catégories de membres auxquelles une personne physique ou morale peut prétendre :

- **Membre actif** : qui implique une participation aux activités de l'Association dans le cadre de ses statuts.

- **Membre bienfaiteur** : titre décerné par le Conseil d'Administration, dont bénéficie un membre ayant versé une cotisation d'un montant égal ou supérieur à une somme fixée par délibération de l'Assemblée Générale...

Les membres sont tenus de participer à l'Assemblée générale annuelle à laquelle ils sont convoqués et bénéficient d'une voix lors de la participation aux votes. Ils sont éligibles au CA.

Par ailleurs, l'Assemblée générale détermine chaque année les cotisations minimum dues par les membres, qui sont pour l'année 2021 fixées à **30€ pour les membres actifs**.

La qualité de membre peut être perdue en cas de non-paiement de la cotisation, par démission ou par radiation par le CA pour motif grave.

1) Les démarches à suivre

Pour devenir membre, veuillez retourner le bulletin d'adhésion ci-joint accompagné du règlement de votre cotisation.

Celle-ci ne sera encaissée qu'en cas de validation de votre candidature par le prochain Conseil d'Administration.

Sa décision vous sera transmise par courrier et/ou mail.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre le Siège de La Résidence Sociale ([0147586350](tel:0147586350) ou par mail à l'adresse contact@laresidencesociale.org).

Merci pour votre candidature !